

AMAVET | Rage : obligations distinctes

Statut légal selon l'animal et la situation - Suisse / Genève - 30 septembre 2026

Animal / situation	Statut du vaccin contre la rage	Première vaccination et validité	Rappels
Chien domicilié dans le canton de Genève	Obligatoire pour obtenir la marque de contrôle exigée après 6 mois.	Prévoir une vaccination valide avant la démarche ; âge et protocole de la notice.	Maintenir la validité selon la notice et le passeport ; pas nécessairement une injection annuelle.
Chien ou chat : voyage et retour en Suisse	Obligatoire selon les règles applicables ; exceptions officielles limitées.	Primo-vaccination dès 12 semaines, après identification par puce ; validité administrative 21 jours plus tard.	Respecter la date de validité et les règles de destination et de retour.
Chat restant en Suisse	Pas d'obligation générale de vaccination antirabique liée à la seule détention.	Si un voyage est prévu, appliquer le protocole requis avant le départ.	Selon le projet de voyage, le produit et l'avis vétérinaire.

La rage est séparée des vaccinations médicalement recommandées. Il n'existe pas d'obligation générale équivalente pour les chats restant en Suisse. Pour les chiens genevois, une vaccination valide est exigée pour la marque de contrôle après 6 mois. Pour le voyage, appliquer les règles de destination et de retour et les exceptions officielles.

Les autres vaccinations sont fortement recommandées ou indiquées selon les risques, sans être automatiquement imposées par la loi. « Essentiel » est un terme médical ; « non obligatoire » ne signifie pas « inutile ».

Canton de Genève : [marque de contrôle](#) | OSAV : [voyage avec chiens et chats](#)

AMAVET | Chiens : vaccinations recommandées

Non obligatoires légalement ; importance médicale selon la maladie et le risque

Vaccination	Statut / indication	Début et primo-vaccination	Répétition
Carré · hépatite · parvovirose (DHP)	Fortement recommandés médicalement ; non obligatoires légalement	Dès 6-8 semaines selon produit ; doses espacées de 2-4 semaines jusqu'à ≥ 16 semaines ; jusqu'à 20 semaines si risque élevé.	Revaccination à partir de 26 semaines à discuter ; ensuite généralement tous les 3 ans selon produit.
Leptospirose	Recommandée en zone endémique ; non obligatoire légalement	Souvent dès 8 semaines ; 2 doses à 2-4 semaines d'intervalle, même chez l'adulte débutant.	Annuel ; âge minimal et intervalle selon notice.
Parainfluenza · Bordetella (toux du chenil)	Selon exposition ; Pi recommandé en Suisse	Intranasal : souvent 1 dose ; injectable : schéma propre au produit.	Généralement annuel ; anticiper pension et rassemblements.
Borréliose de Lyme	Exposition élevée aux tiques ; indication ciblée	Selon produit, souvent dès 8 semaines ; 2 doses à 2-4 semaines.	Annuel ; protection antiparasitaire indispensable.
Leishmaniose	Séjour en zone à risque ; indication ciblée	Selon vaccin : dès >4 ou >6 mois ; 1 ou 3 doses.	Annuel ; ne remplace pas la lutte contre les vecteurs.
Herpèsvirus canin	Chienne reproductrice	Pendant les chaleurs ou 7-10 jours après saillie ; seconde dose 1-2 semaines avant mise bas.	Protocole renouvelé à chaque gestation ; protège les nouveau-nés.

Le calendrier dépend du risque, du dossier et de la notice. Dernière dose essentielle à 16 semaines ou plus ; revaccination à partir de 26 semaines à discuter selon WSAVA. Rage : tableau distinct page 1.

AMAVET | Chats : vaccinations recommandées

Non obligatoires légalement ; sélection selon le risque et les contacts

Vaccination	Statut / indication	Début et primo-vaccination	Répétition
Typhus / panleucopénie (P) · herpèsvirus (R) · calicivirus (C)	Fortement recommandés médicalement ; non obligatoires légalement	Dès 6-8 semaines selon produit ; toutes les 2-4 semaines jusqu'à ≥16 semaines ; jusqu'à 20 semaines si risque élevé.	Revaccination à partir de 26 semaines à discuter ; ensuite 3 ans à faible risque, plus souvent selon exposition et produit.
Leucose féline (FeLV)	Selon risque ; essentielle pour jeunes chats en zone de prévalence et adultes exposés	Dès 8 semaines ; 2 doses à 3-4 semaines ; test FeLV avant vaccination.	Premier rappel 1 an après la série ; ensuite selon risque et notice.
Chlamydia felis	Collectivité avec infection clinique confirmée	Dès 8-9 semaines selon produit ; 2 doses à 2-4 semaines.	Annuel si risque persistant.
Bordetella bronchiseptica	Cas particuliers de grandes collectivités	Vaccin intranasal : 1 dose dès 4 semaines selon produit.	Annuel si risque ; pas une vaccination de routine.

RCP : rhinotrachéite/herpèsvirus, calicivirus et panleucopénie. FeLV : leucose féline ; test préalable et exposition à discuter. Rage : obligations de voyage dans le tableau distinct page 1.

Les anticorps maternels expliquent les doses répétées chez les jeunes. Le vétérinaire adapte le calendrier au produit et à l'historique.

AMAVET | Doses et protection | chiens

Exemples de notices suisses ; disponibilité chez Amavet non confirmée

Produit / espèce	Composition principale	Dose / voie	Âge / série de la notice	Début d'immunité	Durée / rappel
Nobivac DHPi · chien	CDV, CAV-2, CPV-2, CPi : virus vivants atténués.	1 ml sous-cutané ; dose indépendante de la taille.	Dès 8 semaines ; calendrier individualisé.	DHP : 1 semaine ; Pi : 4 semaines après vaccination.	DHP : 3 ans ; Pi : 1 an après immunisation de base.
Versican Plus DHPi/L4 · chien	DHP + Pi vivants atténués ; 4 leptospires inactivées : Icterohaemorrhagiae, Canicola, Grippotyphosa, Australis/Bratislava ; adjuvant aluminium.	1 ml sous-cutané.	Dès 6 semaines ; 2 doses à 3-4 semaines selon notice.	DHP : 3 semaines après première dose ; Pi : 3 semaines après série ; L4 : 4 semaines après série.	DHP : 3 ans ; Pi et L4 : 1 an.
Nobivac KC · chien	Bordetella + parainfluenza vivants atténués.	0,4 ml intranasal uniquement ; jamais injectable.	Dès 2 semaines selon notice suisse ; 1 dose.	Bordetella : 72 heures ; Pi : 3 semaines.	1 an ; rappel annuel si indiqué.

Ces données sont propres aux produits cités. Un petit animal reçoit la dose entière autorisée, sans fractionnement selon sa taille. Les vaccins intranasaux ne doivent jamais être injectés.

AMAVET | Doses et protection | chats et rage

Exemples de notices suisses ; protection biologique et validité administrative

Produit / espèce	Composition principale	Dose / voie	Âge / série de la notice	Début d'immunité	Durée / rappel
Purevax RCP · chat	Herpèsvirus et panleucopénie vivants atténués ; antigènes de calicivirus inactivés.	0,5 ml sous-cutané pour la présentation suisse actuelle.	Dès 8 semaines ; 2 injections à 3-4 semaines selon notice.	1 semaine après primo-vaccination.	1 an après série ; 3 ans après rappel. Notice : premier rappel à 1 an.
Leucogen · chat	Protéine recombinante P45 du FeLV ; adjuvants aluminium et Quillaja.	1 ml sous-cutané.	Dès 8 semaines ; 2 doses à 3-4 semaines ; chat FeLV négatif.	3 semaines après série.	1 an après série ; protection de 3 ans démontrée après premier rappel ; rappels 1-3 ans selon risque.
Rabisin · chien et chat	Virus rabique G52 inactivé ; adjuvant aluminium.	1 ml sous-cutané chez chien/chat.	Habituellement dès 3 mois ; 1 injection. Voyage : ≥12 semaines.	Chien : 2 semaines ; chat : 4 semaines après immunisation de base.	3 ans chez chien/chat ; respecter passeport et exigences du voyage.

Rage pour voyager : première dose dès 12 semaines après identification par puce ; validité administrative 21 jours plus tard. Vérifier la date de fin de validité du passeport et les règles de destination/retour. Certains trajets exigent un titrage et des délais supplémentaires.

Sources : WSAVA 2024 et tableaux 2025 ; Canton de Genève ; OSAV ; notices suisses Vetpharm de Nobivac DHPi, Versican DHPi/L4, Nobivac KC, Purevax RCP, Leucogen et Rabisin. Consultées le 30 septembre 2026.

Guide complet et notices : amavet.ch/vaccinations-chiens-chats-geneve/

Signaler maladie, gestation, traitements et réactions antérieures. Difficulté respiratoire, gonflement facial ou malaise important après vaccination : contacter immédiatement un vétérinaire.